Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260403-2026_04_03_13-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 3 Avril, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, C. MORIN, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY

SECRETAIRE DE SEANCE : J.P. LEC'HVIEN

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-04-03 - DOSSIER N° 13

DESIGNATION REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CENTRE NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE (1 élu et 1 représentant du personnel)

Présentation : Y. SAVARY

Mme SAVARY Y. rappelle que le Comité National d'Action Sociale (CNAS) est un organisme dédié à l'action sociale des agents territoriaux.

La Commune adhère au CNAS pour son personnel en activité et ses agents retraités ce qui leur permet de bénéficier de diverses prestations sociales pour des évènements de la vie quotidienne, vacances, enfants, médailles du travail, retraite, décès.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DESIGNE ainsi qu'il suit ses représentants au Centre Nationale de l'Action Sociale (CNAS) :**

☒ **Représentant des élus : Mme Anne BACHIR, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales**
☒ **Représentante du personnel : Mme Claudie HERNOT, Directrice Générale des Services**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC